lorsqu'il a parlé des libéraux, de «Harris aux six dollars» et du «parti des six dollars». Nos vieillards ont d'autres soucis que celui-là. Que leur importe de ne pas oublier «Harris aux six dollars», ou «John aux dix dollars», ou bien encore «Paul aux promesses».

M. Pallett: Ou «Frank le défaillant».

M. Howard: Ce dont le Parlement devrait se préoccuper, c'est de savoir comment unir les forces du pays en vue d'assurer à ces gens un traitement juste et équitable. Je soutiens que cela ne saurait se faire à l'aide de $10 aujourd'hui et de $10 chaque fois encore que des élections semblent prochaines.

Dernièrement, histoire de rire un peu, j'ai dit à un collègue que j'allais peut-être songer à proposer une modification à la loi qui prévoit que des élections doivent avoir lieu tous les cinq ans, afin qu'il soit obligatoire d'en tenir chaque année. Que la chose se réalise, et nous aurions les plus belles pensions jamais vues pour les vieillards et les aveugles, quel que soit le parti au pouvoir. A l'heure actuelle, notre attitude à l'égard de ces personnes est déterminée par l'espace de temps qui nous sépare des élections.

L'hon. M. Monteith: J'aurais une ou deux choses à ajouter avant la fin du présent débat. J'aimerais ajouter un ou deux paragraphes que je trouve à la page 5 de la publication de l'OIT. Je cite:

> Toutefois, le comité se rend compte des difficultés que comporte toute tentative de faire des comparaisons internationales valables... Mais les enquêtes de l'OIT ont une portée universelle, ce qui rend plus difficiles les comparaisons entre les pays.

Ensuite, le paragraphe dont nous a parlé le député de Saskatoon.

M. Peters: Il n'est pas dit que c'est impossible.

L'hon. M. Churchill: Pas pour vous.

L'hon. M. Monteith: Monsieur le président, dans cette liste de pays qu'on nous avertit de ne pas utiliser pour établir des comparaisons à l'échelle mondiale, le Canada vient au 17e rang et, ainsi que l'a signalé le député de Saskatoon, les États-Unis au 24e ou au 25e rang. Il faut bien remarquer que ces chiffres portent sur l'année 1957, alors que les dépenses pour la santé et le bien-être social au Canada représentaient 8.5 p. 100 du revenu national net, tandis qu'en 1960, elles atteignaient 12.2 p. 100. Évidemment, entre les deux dates, un gouvernement conservateur avait pris le pouvoir au Canada et il a fait beaucoup dans le domaine du bien-être social.

D'après l'article dont le député du NPD se sert pour ses comparaisons, quelques pays déclarent leurs allocations aux anciens combattants et leurs pensions de guerre dans ces charges sociales, alors qu'ils n'étaient pas censés le faire.

Le député de Bonavista-Twillingate a posé une ou deux questions concernant le nombre des aveugles. En 1951-1952, il y en avait 8,079 et en mars 1960, 8,671, soit un peu plus mais par ailleurs la population avait augmenté. Il voulait également d'autres détails sur le plan, mais tout ce que je puis dire, monsieur le président, c'est que je ne serai pas très précis. Le plan s'inspirera en tout cas du régime américain d'allocations aux invalides.

Le député de Bonavista-Twillingate a déclaré aussi qu'une augmentation de $10 actuellement équivalait à celle de $6 accordée en 1957. L'indice du coût de la vie, que j'ai sous les yeux, était de 121.9 en 1957. Quand la pension de $40 a été adoptée, en 1951, l'indice du coût de la vie était de 113.7 ce qui fait une augmentation de 8.2 points ou 7.1 p. 100. En mars 1961, l'indice du coût de la vie était de 129.1 et en 1957, de 121.9, soit une augmentation de 7.2 p. 100. Quand les $6 ont été accordés, l'augmentation du coût de la vie était donc de 7.1 p. 100, mais maintenant nous accordons $10 de plus pour une augmentation de 7.2 p. 100 du coût de la vie.

L'hon. M. Pickersgill: Il y a un an de cela.

L'hon. M. Monteith: En octobre, l'indice du coût de la vie était descendu à 124.2.

L'hon. M. Pickersgill: Et en décembre 1961?

L'hon. M. Monteith: Je n'ai pas ce chiffre ici, mais j'ai répondu, je crois, aux questions qui m'ont été posées. Je serais très heureux que cette résolution, et peut-être aussi celle concernant les invalides, soient adoptées cet après-midi.

L'hon. M. Pickersgill: Juste une question. Le ministre pourrait-il nous dire combien de personnes ont bénéficié de la pension des aveugles l'année de sa mise en œuvre, soit en 1937-1938, je crois?

L'hon. M. Monteith: Je n'ai pas ces chiffres ici, mais je les obtiendrai pour la première lecture.

L'hon. M. Pickersgill: La deuxième lecture.

L'hon. M. Monteith: Je regrette, la deuxième lecture.

L'hon. M. Pickersgill: Il serait très intéressant si le ministre, lors de la deuxième lecture, nous donnait une idée de la question. Tous nous aimerions savoir où en est le problème des aveugles, dont la question à l'étude est un aspect important quoique le ministre, qui est aussi ministre de la Santé, nous dira que ce n'est pas l'aspect le plus important. La chose la plus importante, c'est notre désir de prévenir la cécité ou de soulager ceux qui en souffrent. Il serait utile que le ministre